

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 4 (1919)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Poststrasse 14, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Procès-verbal

de la XVI^{me} Assemblée générale
de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Lundi 13 mai 1919 à 9 heures du matin,
Hôtel Schweizerhof, Olten.

1. En quelques paroles éloquentes l'honorable président du Comité de Direction ouvre la séance, rappelant combien sont sérieux les temps où nous vivons. Si nous pouvons nous réjouir de la paix prochaine, si le silence s'est fait sur les champs de bataille, les circonstances économiques demeurent graves. A la guerre des peuples verrons-nous succéder la guerre des classes, prélude de la révolution sociale? Nos Caisses Raiffeisen se sont donné pour tâche de travailler à l'affranchissement des classes laborieuses: elles cherchent à rendre stable la situation des petits propriétaires et à en augmenter le nombre, opposant ainsi une digue à la vague montante du socialisme bolchéviste.

Pour ramener le calme dans le pays et favoriser l'œuvre de reconstitution, une des premières réformes que l'on est en droit d'attendre de nos autorités, est l'abrogation des lois et arrêtés promulgués en vertu des pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral au début de la guerre. Tant les cantons et les communes que les particuliers doivent rentrer enfin en possession de leurs droits constitutionnels. Mieux nous nous inspirerons des principes de solidarité chrétienne qui sont à la base de nos institutions, d'autant bénie sera notre action pour le bien de la patrie.

2. Le Bureau de l'Assemblée est constitué comme suit:

a) Président: M. Joseph *Liner*, syndic et député à Andwil, président du Comité de Direction de l'Union.

b) Secrétaire: M. J. *Scherrer*, député à Niderhelfenschwil, secrétaire du Comité de Direction.

c) Scrutateurs: MM. Jos. *Jung*, syndic à Niderhelfenschwil; *Chapuis*, pasteur, Olten; *Brügger*, intituteur, Wünnewil; C. *Karrer*, à Aesch.

3. Lecture est ensuite donnée des rapports du Comité de Direction (voir *Messenger* du mois de mai) et du Conseil de surveillance, lequel note combien a été rendue difficile la tâche qui incombait à ce Conseil de suivre avec attention les opérations financières de la Caisse centrale de l'Union Suisse, par suite de l'épidémie de grippe et de l'extension extraordinaire qu'ont prise les affaires. Dans ces circonstances, le Conseil s'est déchargé d'une partie de ses responsabilités en confiant à la Société fiduciaire de Zug (*Treuhandgesellschaft*) le soin de procéder à une révision sérieuse et approfondie du compte annuel et du bilan. Se basant sur les conclusions qui lui ont été remises par la Société fiduciaire, le Conseil de surveillance présente les propositions suivantes:

a) Adoption du compte annuel et du bilan, et décharge des dits données au Comité de Direction.

b) Fixation de l'intérêt dû aux parts sociales à 4 %.

c) Adoption de l'échelle des traitements des employés de l'Union pour 1918 et 1919 tels qu'ils ressortent des comptes.

d/ Remerciements au Comité de Direction, au personnel du Bureau central et plus spécialement à l'Inspecteur général, M. Joseph Stadelmann.

Sous lettre *c*, le Conseil fait remarquer que si la Caisse centrale était restée une simple chambre de compensation, telle qu'elle était au début, la somme portée aux traitements aurait pu paraître trop forte.

Ces conclusions sont suivies de considérations générales que nous résumons ci-après : Nous devons constater ici que le Bureau de l'Union Suisse n'est plus une chambre de compensation, mais est devenu une banque au sens propre de ce terme. Le Conseil de surveillance désire que l'Assemblée générale de ce jour prenne position sur ce point, relativement à l'avenir.

En plus, le Conseil demande qu'aucun prêt ne soit accordé à des associations agricoles ne faisant pas partie de l'Union Suisse sans l'autorisation de l'assemblée générale, critiqué le commerce des valeurs et d'effets publics, l'utilisation des capitaux disponibles en effets de change et en titres d'emprunts officiels, et recommande plutôt le placement des disponibilités de la Caisse centrale en prêts hypothécaires de tout repos. L'Assemblée devra être renseignée exactement sur l'état des réserves et sur leur désignation.

En conclusion de quoi le Conseil de surveillance propose la nomination d'une Commission, laquelle étudiera la question d'une nouvelle organisation de l'U. S., élaborera un règlement fixant exactement les compétences du Bureau central, du Comité de Direction et du Conseil de surveillance, déterminera la forme exacte de notre Association tout particulièrement dans ses rapports avec les fédérations ou groupements cantonaux, organismes encore amorphes et dont les compétences et les droits sont vagues et incertains, etc.

Le rapporteur estime que ces propositions sont de nature à servir de base pour une discussion approfondie dont le résultat ne pourra que fortifier le lien fédératif et contribuera à un nouveau développement de l'Union.

M. *Stadelmann*, Inspecteur, donne un certain nombre de renseignements sur les divers postes du Bilan et du Compte annuel, qui sont ensuite adoptés à l'unanimité. Il en est de même de la proposition sous lettre *b* relative à l'intérêt à payer aux parts sociales. Le compte de profits et pertes accuse un bénéfice net de 33,425 fr. 04, que le Comité de Direction propose de répartir comme suit :

20,440 fr., intérêt des parts d'affaires au taux maximum fixé par les statuts de 4 %;

12,000 fr. attribués au fonds de réserves; le solde, soit 985 fr. 04, reporté à compte nouveau.

La troisième proposition du Comité de surveillance, visant à la ratification des traitements des fonctionnaires du Bureau, donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part M. *Adam* (Allschwil), lequel demande communication de la liste des allocations; M. *Scherrer*, secrétaire, qui s'oppose à la publication de ces chiffres pour des raisons d'opportunité; M. *Villiger*, curé (Basadingen), lequel estime qu'on ne peut demander à l'Assemblée de statuer sur une échelle de traitements dont les éléments lui sont inconnus. Ce point de vue est énergiquement soutenu par MM. *Flury*, curé (Erlenbach) et *Boschung*, conseiller national (Uberstorf).

M. le professeur *Schwaller* donne connaissance des traitements alloués par les Comités. Les précédents orateurs se déclarent satisfaits; M. *Flury* estime pour sa part que les chiffres cités sont plutôt modestes et loins d'être en rapports avec les salaires alloués par les banques à leurs employés. La troisième proposition du Conseil de surveillance est adoptée à l'unanimité.

3. Le président du Conseil de surveillance, en son nom personnel, présente la proposition suivante :

L'Assemblée générale élira une Commission, prise en dehors des membres du Comité de Direction et du Conseil de surveillance, laquelle recevra mandat de faire rapport à la prochaine assemblée générale et de présenter des propositions relativement à une révision générale des Statuts de l'Union dans le but de pourvoir à une nouvelle organisation.

M. *Liner*, président se déclare en principe d'accord avec les propositions *Schwaller*, mais il en combat le modalités. Il lui paraît anormal d'éliminer les membres des Comités qui, de par leur travail au cours des années écoulées, ont pu suivre de près le développement de l'Union. Au nom du Comité de Direction unanime il propose que la Commission de révision soit composée en premier lieu de dix membres actuels des Conseils auxquels seraient adjoints, comme collaborateurs, 1 représentant de chaque Fédération ou groupement cantonal, soit 12 commissaires élus par les Unions cantonales elles-mêmes. Les autres membres du Conseil de surveillance se sont d'ailleurs déclarés d'accord avec la proposition du Comité de Direction.

La discussion est ouverte sur ces deux propositions. M. *Scheffold*, curé (Oberbüren) rappelle comment il a lutté en 1912, en communauté de pensées avec les membres actuels des Comités centraux, contre la fondation d'une Banque particulière, parce que, en ce moment, cette solution lui paraissait prématurée. Ce que nous repoussions alors s'est accompli par la force des choses et l'expérience a réussi. Rien ne presse du reste de mettre sur pied une nouvelle organisation de l'Union suisse avant que nous soyons fixés sur les nouvelles prescriptions sur la matière qu'édicterá, avant qu'il soit longtemps, la loi fédérale sur les banques en projet. L'orateur estime heureuse l'initiative du Conseil de surveillance de remettre aux soins d'un office fiduciaire la revision complète des comptes de la Caisse centrale. Alors que dans les débuts la comptabilité de notre organisme central ne différait guère de celle de nos Caisses locales, peu à peu, il a fallu adopter un système plus compliqué, identique à celui qu'emploient les Banques et dont le contrôle doit être remis à des spécialistes. Si l'assemblée générale se prononce en faveur d'une révision des statuts, le temps de la préparer doit être laissé aux Comités avec lesquels collaboreront des représentants des Unions cantonales.

MM. *Flury* (Erlinsbach), *Adam* (Allschwil), appuient les considérations du préopinant. M. *Oeggerle* (Neuendorf) désire que l'on fasse diligence afin que la prochaine assemblée générale soit en mesure de se prononcer sur des propositions fermes et soigneusement étudiées. Il réclame en faveur de droits beaucoup plus étendus à accorder aux groupements cantonaux. M. *Karrer* (Aesch) se prononce dans le même sens et propose que le Comité de Direction et le Conseil de surveillance soient représentés chacun que par trois délégués dans la Commission de révision.

M. *Scherrer*, député (Niederhelfenschwil), fait un long exposé de la situation actuelle de l'Union et de son développement de 1912 à 1918. Il montre comment, sans idée préconçue, mais contraints par les événements, fidèles du reste à l'idéal de solidarité qui est à la base de nos Caisses Raiffeisen, les Comités responsables ont créé peu à peu une forte organisation indépendante. A faits nouveaux, nouveaux conseils. En ces dernières années, les sommes considérables d'argent liquide qui affluaient à la Caisse centrale ne trouvaient pas emploi auprès des Caisses de l'Union. Il parut opportun de les utiliser de façon aussi rationnelle

que possible en les mettant à la disposition d'associations économiques agricoles des plus solides. D'une part, les capitaux d'origine agricole rentraient ainsi dans les milieux dont ils étaient sortis et d'autre part, les bénéfices réalisés sur ce genre d'opérations permettaient de rentrer les parts sociales de l'intérêt prévu par les statuts. Laisser en banque, en comptes-courants à vue, le total de nos disponibilités à des taux inférieurs à ceux que nous payons nous-mêmes et permettre ainsi à l'institution capitaliste de réaliser sur nous des bénéfices importants en lui abandonnant des affaires qui, si elles ne sont pas strictement statutaires, sont cependant conformes à l'esprit général de nos Caisses, serait agir à l'encontre des intérêts dont nous avons la défense. Il y a lieu de considérer aussi que nous devons garder nos capitaux disponibles et qu'il ne saurait être d'une sage-politique financière de les utiliser en des placements à long terme, même garantis par de solides hypothèques.

Nul ne pouvait prévoir les circonstances actuelles; il est de notre devoir d'y faire face courageusement dans un esprit d'entente réciproque. Notre association doit se développer normalement dans le sens où les événements l'ont dirigée. Pour être profitable, le travail de la commission de révision s'inspirera des expériences faites et ne s'attaquera pas aux bases de l'institution, mais veillera à les consolider.

Ces paroles, accueillies par les applaudissements de l'assemblée, sont suivies de la votation. Les propositions ou amendements individuels présentés au cours de la discussion sont d'abord repoussés, laissant en présence les deux propositions principales. A la presque unanimité, l'assemblée accepte celle émanant du Comité de Direction et rédigée comme suit :

« Le Comité de direction et le Conseil de surveillance sont chargés de présenter à la prochaine assemblée générale un rapport et des propositions relativement à la révision des Statuts et à une nouvelle organisation de l'Union. Les Comités s'adjoindront pour ce travail douze délégués des Unions ou fédérations cantonales. »

M. le professeur *Schwaller* émet le vœu que la Commission fasse appel aux conseils de M. *Lehmann*, directeur de la *Trenthandgesellschaft*, spécialiste en matière financière, qui s'est manifesté comme fort sympathique à la cause du crédit mutuel.

On passe ensuite aux nominations statutaires.

Les membres actuels des Comités centraux acceptent tous une réélection, à l'exception de M. *Steiner* (Wettingen), du Conseil de surveillance. Il est proposé de les confirmer dans leur mandat par acclamations pour une nouvelle période statutaire. Cette proposition étant adoptée, il est procédé à l'élection d'un cinquième membre du Conseil de surveillance. Est élu, M. *Stütz*, instituteur (Gamingen), représentant des Caisses argoviennes.

M. *Liner* et *Schwaller* sont ensuite, par acclamation, confirmés comme président du Comité de Direction et du Conseil de surveillance.

Révision des statuts. — La liste de présence accuse sur 224 caisses convoquées, 182 délégués représentant 104 Caisses. Conformément aux prescriptions de l'article 12 des Statuts, il ne peut donc être entré en matière sur les propositions du Comité visant à l'augmentation du capital de garantie et la fondation de la Caisse d'assurance au décès. M. le Président constate le fait, sans ajouter de commentaires, et ouvre la discussion générale.

M. *Stadelmann*, inspecteur, sans vouloir préjuger des décisions que prendra la Commission nommée ce jour relativement à la révision des statuts, tient à donner quelques renseignements sur la façon dont la Direction de la Caisse centrale a utilisé les capitaux dont elle disposait. Les emprunts fédéraux de mobilisation sont des placements de tout premier ordre, dont la valeur est au-dessus de tout soupçon et peut être mise sur le même pied que celle de nos billets de banque. Le taux d'escompte qui était descendu jusqu'à près de 3 % au milieu de l'année était de nature à causer de graves soucis à notre Direction, puisqu'il rendait difficile un emploi rentable des capitaux liquides. Seules les valeurs en fonds publics offraient un intérêt convenable. C'est alors que le Comité de Direction accueillit les demandes de crédit, pour effets à court terme, de grandes associations économiques agricoles. Résumant la marche de la Caisse centrale depuis 1912 à ce jour, l'Inspecteur rappelle quelles ont été les difficultés rencontrées et comment elles furent surmontées pour arriver à la situation présente de la pleine indépendance de la Caisse centrale de l'U. S. Il est à prévoir que la conclusion de la paix coïncidera avec de nombreux retraits de capitaux et des sollicitations de crédits nouveaux. La Caisse de l'Union y satisfera sans peine si toutes les

Caisses affiliées se souviennent de leurs devoirs et comprennent que le salut est dans la pratique fidèle de la solidarité. Les conditions actuelles du loyer de l'argent nécessitent une augmentation des taux créditeurs. L'Union a relevé ceux des dépôts à terme dès le 1^{er} janvier dans des proportions relativement considérables.

L'augmentation des affaires a nécessité une augmentation du personnel de notre bureau, souvent surchargé de besogne. Enfin, l'éloignement du bureau de la Langasse du centre des affaires occasionnant souvent des retards dans les correspondances, il a été loué un appartement spacieux et commode tout près de la poste centrale, où le travail sera plus facile et où le public aura accès pour des placements d'épargne.

En terminant, l'honorable inspecteur émet le vœu que l'édifice élevé dans un esprit de concorde et d'entraide sociale continue à reposer sur les mêmes bases et que les problèmes à l'étude soient résolus dans la même inspiration patriotique et chrétienne.

Le président lève ensuite la séance en souhaitant à Messieurs les délégués un heureux retour dans leurs foyers.

Olten, 13 mai 1919.

Le Secrétaire :

J. SCHERRER.

De l'intérêt payé aux parts sociales de l'Union Suisse.

La question du taux auquel les parts d'affaires de l'Union Suisse doivent être rentées, a été soulevée, on s'en souvient sans doute, à l'assemblée générale des délégués de 1917. Le Comité de direction a dû répondre que les statuts solutionnaient ce point de façon définitive et que seule une révision de notre charte fondamentale pouvait le modifier. L'assemblée générale de 1913 avait déjà été saisie d'une proposition visant à la suppression du taux maximum. A l'unanimité des délégués présents, le statu quo avait été maintenu.

Le Comité de Direction a tenu cependant à discuter à nouveau cette question et il s'en est occupé au cours de plusieurs de ses séances. Pour diverses raisons, il n'a pas cru devoir présenter de nouvelles propositions.

(A suivre.)

Commission de rédaction, *Vaud* : M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — *Fribourg* : M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais* : M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.